

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 15/05/2017
Reçu en préfecture le 15/05/2017
Affiché le **16 MAI 2017**
ID : 060-200066975-20170424-DEL2017CC05066-DE

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-05-066

PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE :
MAINTIEN REGIME
INDEMNITAIRE DU
PERSONNEL ISSU DE LA
FUSION

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-quatre avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Fleurines, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis) à Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève) à Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

SEANCE
DU 24 AVRIL 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 34

votants : 45

DATE DE CONVOCATION

16 AVRIL 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Philippe CHARRIER

* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)
 * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 14 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSE DES MOTIFS

Comme cela a été indiqué dans la délibération relative au RIFSEEP, les agents de la CC Senlis Sud Oise titulaires du grade d'adjoint technique territorial, d'ingénieur territorial, d'éducateur territorial des jeunes enfants et d'auxiliaire territorial de puériculture ne peuvent pas encore bénéficier du RIFSEEP.

Dans l'attente des textes réglementaires, le Président propose de confirmer le régime indemnitaire, à titre personnel, décidé par chacune des deux anciennes communautés de communes pour les agents issus de la fusion et par la ville de Senlis pour les agents issus du transfert obligatoire de la compétence liée au développement économique.

Il sera donc fait application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 pour les grades et régime indemnitaire suivants :

- ✓ Adjoint Technique Territorial : Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures adoptée par délibérations de la CC3Forêts en date n° 2010-036, n°2012-CC-04-014 et 2013-CC-03-008,
- ✓ Ingénieur Territorial : Prime Spécifique de Rendement adoptée par délibération de la ville de Senlis en date du 30 novembre 2009,
- ✓ Educateur Territorial de Jeunes Enfants : Indemnité de Sujestions Spéciale adoptée par délibération de la CC Cœur Sud Oise en date du 02 août 2012.
- ✓ Auxiliaire Territorial Educateur Territorial de Jeunes Enfants : Indemnité de Sujestions Spéciale adoptée par délibération de la CC Cœur Sud Oise en date du 02 août 2012

Le Conseil Communautaire après avoir entendu le Président et après en avoir délibéré par 45 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « abstention », **DECIDE :**

- ✓ d'appliquer l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 pour les grades et régime indemnitaire suivants :

Envoyé en préfecture le 15/05/2017

Reçu en préfecture le 15/05/2017

Affiché le

16 MAI 2017

13 067 200066975 2017 MAZ P DE 12017 CC 0506 P 01

- Adjoint Technique Territorial : Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures adoptée par délibérations de la CC3Forêts en date n° 2010-036, n°2012-CC-04-014 et 2013-CC-03-008,
- Ingénieur Territorial : Prime Spécifique de Rendement adoptée par délibération de la ville de Senlis en date du 30 novembre 2009,
- Educateur Territorial de Jeunes Enfants : Indemnité de Sujestions Spéciale adoptée par délibération de la CC Cœur Sud Oise en date du 02 août 2012.
- Auxiliaire Territorial Educateur Territorial de Jeunes Enfants : Indemnité de Sujestions Spéciale adoptée par délibération de la CC Cœur Sud Oise en date du 02 août 2012

✓ d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture, le: 15 MAI 2017 et de l'affichage le : 16 MAI 2017

Pour extrait certifié conforme, Fait à Senlis, Le 11 MAI 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Le Président,


Jérôme BASCHER